

Bureau du 30 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente août à neuf heures trente, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Géraldine PFLIEGER, Présidente.

Délégués présents :

PFLIEGER Géraldine, Présidente
THOMAS Gil, 1^{er} Vice-président
CHESSEL Pascal, 3^{ème} Vice-président
BERTHIER Marie-Pierre, 4^{ème} Vice-présidente
LEI Josiane, Présidente CCPEVA
ARMINJON Christophe, Président Thonon Agglomération

Absents/excusés :

MUTILLOD Christophe, 2^{ème} Vice-président
DEAGE Joseph, 5^{ème} Vice-présidente
TROMBERT Fabien, Président CCHC

Secrétaire de séance : Mme Marie-Pierre BERTHIER
Nombre de délégués membres du Bureau : 9 délégués
Date de convocation : 23 août 2023
Délibération affichée le :

Point n°1 – Attribution de l'accord-cadre n°2023-005 pour la réalisation des travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique

Monsieur Gil THOMAS, Vice-président du SIAC, rapporteur, rappelle aux membres du bureau que le 5 juillet dernier, le SIAC a lancé une consultation pour un accord-cadre portant sur la réalisation des travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique.

La date limite de réception des offres était fixée le 10 août 2023 à 12 heures au plus tard.
Cette annonce a fait l'objet de 32 retraits de dossiers par des prestataires intéressés pour soumissionner.

4 offres ont été reçues dans les délais impartis :

- COLAS FRANCE – PERRIER 74
- ETS MAURICE CRUZ-MERMY
- LEC TRAVAUX PUBLICS
- DECREMPS BTP

Considérant l'analyse des offres après négociation, le Vice-président propose d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise : **DECREMPS BTP.**

Les critères d'analyse, de notation et de classement des offres sont : la valeur technique pour 60 % et le prix pour 40 %.

Envoyé en préfecture le 30/08/2023

Reçu en préfecture le 30/08/2023

Publié le

ID : 074-257402560-20230830-D24B_AOUT2023-DE

S²LO

Après en avoir débattu, le Bureau à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'attribution de l'accord-cadre n°2023-005 pour la réalisation des travaux de gestion sédimentaire des cours d'eau sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique, à l'entreprise DECREMPS BTP, implantée à Amancy, pour un montant maximum de commande de 150 000 € H.T., pour une durée de 16 mois.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer cet accord-cadre ainsi que tout document nécessaire à la formalisation de cette commande et à l'exécution des prestations à intervenir.

Le secrétaire de séance,

Marie-Pierre BERTHIER



La Présidente,

Géraldine PFLIEGER

Acte certifié exécutoire après télétransmission le 30/08/2023 et affichage le / /2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.